LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2018-641 DU 1ER AOUT 2018 PORTANT MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 DE L'ORDONNANCE N°2017-500 DU 02 AOUT 2017 RELATIVE AUX ECHANGES ELECTRONIQUES ENTRE LES USAGERS ET LES AUTORITES ADMINISTRATIVES ET ENTRE LES AUTORITES ADMINISTRATIVES

Article unique : Est ratifiée l'ordonnance n°2018-641 du 1er août 2018 portant modification de l'article 5 de l'ordonnance n°2017-500 du 02 août 2017 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives.